|  |  |
| --- | --- |
|  | F |
| Union internationale pour la protection des obtentions végétales |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Comité techniqueCinquante-septième sessionGenève, 25 et 26 octobre 2021 | TC/57/6 Add.Original : anglaisDate : 5 octobre 2021 |

Additif relatif au
Traitement des données aux fins de l’élaboration de descriptions variétales concernant des caractères quantitatifs mesurés

Document établi par le Bureau de l’Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l’UPOV

 Le présent additif a pour objet de rendre compte des débats qui ont eu lieu à la trente-neuvième session du Groupe de travail technique sur les systèmes d’automatisation et les programmes d’ordinateur (TWC)[[1]](#footnote-2) sur le traitement des données aux fins de l’élaboration de l’élaboration de descriptions variétales concernant des caractères quantitatifs mesurés.

 À sa trente-neuvième session, le TWC a examiné le document TWP/5/10 (voir les paragraphes 28 à 31 du document TWC/39/9 “Report”).

 Le TWC a noté que le TC était convenu d’inviter le président du TC à élaborer, en collaboration avec le Bureau de l’Union, des propositions relatives aux prochaines étapes concernant l’élaboration de conseils, qui seront présentées aux TWP et au TC à leurs sessions de 2021.

 Le TWC a approuvé l’inclusion des orientations sur “Les différentes formes que pourraient prendre les descriptions variétales et la pertinence des niveaux d’échelle”, telles qu’elles figurent dans le document TGP/8, première partie, section 2 “Données à enregistrer” en tant que nouvelle section 2.5.

 Le TWC est convenu que les membres de l’Union devraient être invités à proposer l’inclusion d’un logiciel contenant leurs méthodes pour la conversion d’observations en notes dans le document UPOV/INF/16 ou le document UPOV/INF/22, selon le cas, avec une référence à la disponibilité de ces méthodes dans le document TGP/8, première partie, nouvelle section 2.5.

[Fin du document]

1. Organisée aux États-Unis d’Amérique par voie électronique du 20 au 22 septembre 2021. [↑](#footnote-ref-2)